

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/06 bis Erreur Matrielle

Objet : Création d'un Budget annexe « services publics portuaires »

Chapitre 7.2 Budget

L'an deux mille dix-neuf, le 08 février à 14h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 08 février 2019

Date de convocation :
25 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :25
(33 voix)
En exercice : 25 (33 voix)
Membres présents :

Membres présents 17 (21 voix)
Vote(s) pour 21
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **Mme Sophie VAGINAY**, Vice Présidente ; **Mme Agnes PIGNATEL**, secrétaire ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du bureau, **M. Régis BOUCHACOURT**, membre du Bureau ; **M. Marc AUDIER**, conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical ; **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical suppléant de M. Jean Pierre GANDOIS, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale,

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, donne pouvoir à Mlle Jessica GUIARD
M. Jean-Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE, M. Jean Michel PAYOT, M. Jean FERRON, M. Jean CONREAUX, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFFOUX

Etaient invités et présents :

M. Philippe CATELAIN Président du Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. Thierry ALLAMANO Directeur du CNASP et Membre du Club Nautique Alpin, M. Christian ROMAN, département des Hautes Alpes, Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.DE.SE.P. autofinance par ses propres activités une partie de plus en plus conséquente des missions de service public qu'il engage sur la retenue de Serre-Ponçon. Le débat d'orientation budgétaire 2019 a ainsi rendu compte de ces évolutions, qui, si elles sont positives en matière de fiscalité locale, sont loin de permettre d'autofinancer l'intégralité des actions d'intérêt public de la structure : près de 500 000 € devraient ainsi être sollicités au titre des cotisations statutaires auprès des collectivités et établissements adhérents au syndicat mixte.

Dans ces conditions, il convient aujourd'hui de distinguer budgétairement ce qui relève du champ commercial des activités qui concernent pour l'essentiel l'aménagement, la gestion et l'entretien

environnemental de la retenue. Le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est ainsi rapproché des services de la Préfecture et de la DDFIP, pour permettre cette nécessaire clarification. S'il existe depuis 2016 un service TVA sur le budget principal concernant exclusivement la vente de carburant, les administrations ont fait savoir qu'il était désormais obligatoire de créer un budget annexe ayant pour fonction de porter l'ensemble des activités commerciales portuaires du S.M.A.D.E.S.E.P. (vente de carburant, location d'anneaux, aire de carénage).

A des fins de simplification comptable, le Président suggère de créer ce budget annexe au plus vite, en considérant qu'il puisse porter exclusivement l'exploitation des différents services (les actifs demeurant pour l'essentiel sur le budget principal). A cet effet, il soumet au comité syndical le projet de statuts ci-joints, permettant de déterminer le fonctionnement de ce budget M4.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2221-11 concernant le budget dotés de la seule autonomie financière

CONSIDERANT :

- La nature et l'hétérogénéité des multiples activités portées par le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Les discussions engagées avec la Préfecture des Hautes-Alpes et de la DDFIP sur les conditions de récupération de la TVA par voie fiscale ou par concours du FCTVA ;
- Qu'il convient, suite à ses échanges, de séparer par budgets distincts, les activités de nature commerciale de celles relevant de missions d'intérêt public ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 février 2019 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ainsi que les statuts du budget annexe relatif aux « services publics portuaires de Serre-Ponçon » ;
- **DECIDE** de demander au service de la DDFIP d'Embrun de créer un budget annexe relatif aux services portuaires de Serre-Ponçon ;
- **PRECISE** que ce budget annexe prendra en charge les charges et profits de :
 - la gestion portuaire publique directe ou en délégation de services publics
 - la commercialisation de carburant
 - la gestion des aires de carénages de la baie St Michel et de Savines le Lac
 - la gestion du port à sec de la capitainerie de Serre-Ponçon
 - la gestion du Club House de la capitainerie pour lequel le conseil syndical délibèrera ultérieurement
- **PRECISE** que le budget principal restera destinataire principal des biens meubles et immeubles et en assumera l'amortissement ;



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

- **PRECISE** qu'un service TVA sera toujours présent sur le budget principal notamment sur la gestion de la capitainerie pour lequel le conseil syndical devra établir un coefficient pondérateur entre récupération de TVA par voix fiscale et FCTVA.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor BERENGUEL

